

HAUTE COUR

DE
JUSTICE

N° _____

RAPPELER LE NUMÉRO

□

Paris, le 18 septembre 1945

132

Le Président de la Haute Cour de
Justice

à Monsieur le Président de la Commission
d'Instruction de la Haute Cour

Avant de régler définitivement le complément d'information LAVAL, il me paraît nécessaire de procéder à un dernier interrogatoire du susnommé :

- 1°) - Sur la livraison du tonnage marchand et la collaboration éventuelle des forces françaises et allemandes pour reconquérir l'Afrique du Nord.
- 2°) - Sur la livraison des armes dissimulées par le maquis (lettre de LAVAL du 14 janvier 1943)
- 3°) - Sur les décisions mentionnées à l'exemplaire n°1 concernant les événements du 6 au 10 novembre 1942. (transmission du Ministère de l'Air du 6 août 1945).
- 4°) - Sur les télégrammes envoyés en juillet 1943 par LAVAL à l'Amiral ROBERT aux fins de saborder les bateaux pour éviter qu'ils ne tombent aux mains de l'Amérique.
- 5°) - Sur l'intervention de LAVAL en vue d'arrêter certaines poursuites concernant notamment les agresseurs de M. de MENTHON et les assassins de Marx DORMOY.
- 6°) - Sur la livraison aux allemands d'une partie du patrimoine artistique belge ou français.

+ de détruire les avions
et immerger les

M

J'ai l'honneur, en conséquence, de demander à la Commission d'Instruction, de procéder à ce complément partiel d'information et de l'étendre, le cas échéant, à tous points qui paraîtraient nécessaires.

Le Président
M. Magici

AN/3W215